



## PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### FICHE CONTACTS A L'ATTENTION DES MAIRES dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens

---

#### À quelle entité signaler les propositions d'hébergement que font les administrés ?

Vous pouvez joindre le **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** :

- 07 88 97 02 48
- [cg@siao51.fr](mailto:cg@siao51.fr)

Le SIAO est chargé de recenser toutes les demandes et toutes les offres de logement pour mettre ensuite en relation les demandeurs et les personnes proposant un hébergement.

Afin de permettre une attribution adéquate du logement par le SIAO, vous êtes invités à collecter les informations listées ci-dessous auprès des personnes proposant un logement. Ces informations sont ensuite à transmettre au SIAO par courriel ([cg@siao51.fr](mailto:cg@siao51.fr)). Pour faciliter la saisie, un fichier en version modifiable est joint au présent courriel. Il vous permettra de copier coller la liste des « questions » dans le courriel que vous enverrez au SIAO.

- *Préciser si le logement est mis à disposition par une collectivité / un particulier / ou si les ressortissants ukrainiens seront accueillis dans un logement déjà occupé par une famille (famille d'accueil) :*
- *Préciser le nombre de personnes pouvant être accueillies :*
- *Date à compter de laquelle les personnes peuvent être accueillies :*
- *Préciser si le logement est meublé ou non :*
- *Préciser la durée de mise à disposition du logement :*
- *Coordonnées du propriétaire du logement mis à disposition (adresse postale, téléphone et adresse mail) :*
- *Coordonnées du maire / de la mairie de la commune dans laquelle se situe le logement :*
- *Description du logement et des spécificités qu'il vous paraît utile de communiquer au SIAO pour attribuer au mieux le logement (cuisine, douche, nombre de chambres, nombre de lits jardin, matériel à disposition, logement de plain-pied, ascenseur, etc.) :*

## **À quelle entité communiquer les informations concernant les collectes de nourriture / vêtements organisées sur le territoire de la commune ?**

Vous pouvez communiquer ces informations au **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** de la DDETSPP :

→ [cg@siao51.fr](mailto:cg@siao51.fr)

Les dons financiers sont pour le moment privilégiés, car les associations du territoire risque rapidement de rencontrer des difficultés en matière de stockage.

Le SIAO se chargera ensuite de faire le lien entre les associations et points de collecte.

## **Quelles démarches doivent réaliser les ressortissants ukrainiens pour « régulariser leur situation » ?**

Les ressortissants ukrainiens détenteurs d'un passeport biométrique sont en situation régulière jusqu'à 90 jours après leur entrée dans l'espace Schengen.

Au-delà et s'ils se trouvent encore en France, les ressortissants sont invités à se rendre en préfecture (celle du département dans lequel ils sont hébergés).

Dans la Marne, les ressortissants ukrainiens peuvent joindre la préfecture :

→ par courriel : [pref-ukraine@marne.gouv.fr](mailto:pref-ukraine@marne.gouv.fr)

→ par téléphone : +33 3 26 26 13 67